

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° I-686

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet,  
M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaing, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 14**

I. – À la fin de l’alinéa 47, substituer au montant :

« 2 744 750 211 euros »

le montant :

« 3 276 884 107 euros ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l’État résultant du III est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de conséquence, suite à la suppression de l’élargissement de l’assiette des variables d’ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements.